COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2011

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

1. Remboursement de factures

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Dominique COUDRY la somme de 120 € correspondant à l'achat de deux gerbes pour le compte de la commune à l'occasion de décès. Cette somme sera prélevée sur le compte 6288. pour : 10/10

2. <u>Pose de barrières : choix de l'entreprise</u>

Monsieur le Maire présente trois devis pour la pose de barrières le long des trottoirs sur la RD 221 :

KOLLY TP: 1021.38 € TTC TP BONNEFOY: 3061.28 € TTC

SNM : 2607.28 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit l'entreprise KOLLY TP

pour: 10/10

3. <u>Dépenses en investissement</u>

Afin d'honorer les différentes factures de début d'année en investissement, le Conseil Municipal décide de créditer la somme de

au compte 2117 235 € facture ONF au compte 2151 1022 € devis KOLLY TP

1410 € devis COMAT et VALCO

192 € devis Ménétrier

766 € devis TP BONNEFOY

total de 3390 €

Ces sommes seront mandatées à hauteur du quart des dépenses en investissement de l'année 2010.

pour: 10/10

4. Motion

Monsieur le Maire lit la motion présentée par la commune de Montfaucon et portant sur les fuites d'eau à répétition après compteurs sur le réseau d'alimentation en eau potable desservant les abonnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soutenir la motion présentée par le Conseil Municipal de Montfaucon qui demande entre autre une véritable étude et un bilan exhaustif de ces fuites commune par commune.

pour: 10/10

5. Devis signalisation de voirie

Monsieur le Maire propose les deux offres de l'entreprise SNM pour la signalisation de voirie et les piquets à neige. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces futures dépenses TTC comme suit :

** fourniture et pose de panneaux routiers et signalisation horizontale : 2316.77 €

** fourniture de 30 piquets de neige avec fourreaux : 353.42 €

Ces sommes seront mandatées au compte 2151 à hauteur du quart des dépenses en investissement de l'année 2010.

pour: 10/10

Vu pour être affiché le 28 janvier 2011, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire, Cédric LINDECKER